



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée pour la propriété située au 432, 4^E Rue (lot 4 441 106), visant à rendre conforme :

- 1- La marge de recul avant pour le bâtiment principal à 5.87 mètres, au lieu de 6 mètres;
 - 2- La marge de recul latérale pour la remise à 0.60 mètre, au lieu de 1 mètre;
- le tout tel que prescrit par le règlement de zonage no. 480 du territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 9 septembre 2019, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 22 août 2019.

Pauline Vrain
Greffière